

[Text]

comité, qui est aussi celle du Comité maintenant, est toujours en votre possession ainsi qu'en celle, je présume, des membres de la Régie interne.

Il n'est pas question que ce Comité s'oppose catégoriquement à la proposition du Conseil canadien des relations de travail. Il n'en est pas question! Moi, je crois qu'on a eu raison de dire qu'il nous fallait attendre le jugement du 28 mai prochain, mais il est évident que l'on fera de nouvelles recommandations, selon le jugement qui sera rendu. Je crois que la recommandation qui vous a été présentée, monsieur le Président, était vraiment favorable aux revendications des employés.

Ce qui est arrivé, c'est qu'en même temps le Conseil canadien des relations de travail a émis son opinion et, de ce fait, l'étude de la recommandation du Comité a été suspendue jusqu'au jugement.

Moi, je voudrais bien que les employés de la Chambre des communes sachent que le Comité a soumis une recommandation qui leur était nettement favorable et qui répondait, je pense, à leurs aspirations. Aussi, je présume que si le jugement qui sera rendu était contraire à la décision rendue par le Conseil canadien des relations de travail, nous reviendrions sans aucun doute à la recommandation que vous avez en main, et qu'elle serait étudiée de nouveau. On n'a pas eu le temps de la soumettre au personnel de la Chambre des communes. Les employés ne savent même pas ce que nous proposons. Alors, il ne faudrait pas qu'ils croient que le Comité s'oppose à la syndicalisation ou à la formation d'une association des employés de la Chambre des communes.

Je pense qu'il était important de clarifier la position du Comité sur cette question.

The Chairman: Mr. Lambert.

Mr. Lambert: Thank you, Mr. Chairman.

First of all, may I say that on that question of the restaurant I still have no reply to my letter of three or four weeks ago—and comment upon this. I may say, Mr. Speaker, I regret very much that the incident occurred. This committee was set up to deal with matters of that kind in the initial instance. That is why the Speaker of the day had this committee set up, and other matters related to it. So as I say, I do not withdraw at all my views that a blunderbuss was used to go after a small thing.

• 1625

The other point I would like to make is that, with regard to this so-called movement for unionization on the Hill, the one thing that seems to me not to have been examined nor any conclusion drawn, is first of all whether or not there is any particular authority to enter into a collective agreement on the part of Parliament. Who is the person authorized, or who are the persons authorized? I do not see in the legislation which sets up the Board of Internal Economy that they are authorized to do that. And there are the duties, specifically, as to what may be done and whether they are authorized on behalf of Parliament, or the Members of the House, in any way to enter into binding agreements with employees on the Hill. You

[Translation]

Internal Economy still have in hand this recommendation of the subcommittee, which is now that of the committee itself.

There has never been question of this committee opposing categorically the proposal of the Canada Labour Relations Board. Let there be no doubt of that. I believe it is right that we should await decision on May 28, but of course following that, we shall certainly make new recommendations. And I believe that the recommendation which we have proposed, Mr. Speaker, supports the employees' claims.

What has happened of course, is that the Canada Labour Relations Board stated its opinion, at the same time, and therefore, the study of this committee's recommendations had to be suspended until decisions of the court.

However, I wish that the House of Commons staff should know that this committee has made a recommendation which is clearly in their favour, and which supports their desires. And I must suppose also that should the federal court reject the opinion of the Canada Labour Relations Board, we would no doubt resume consideration of the recommendation now pending. They have not had time to submit that recommendation to the House of Commons staff. They do not even know what we are proposing. So we must not let it think that this committee is against collective bargaining, or against the unionization of the employees of the House of Commons.

I believe it is important that the position of this committee on the matter be clarified.

Le président: Monsieur Lambert.

M. Lambert: Merci, monsieur le président.

D'abord, au sujet du restaurant parlementaire, je dois souligner que j'attends toujours une réponse à la lettre que j'ai envoyée il y a trois ou quatre semaines déjà à ce sujet. Monsieur le Président, je regrette beaucoup cet incident. En fait, le Comité a justement été établi pour régler ce genre de choses en premier lieu. C'est d'ailleurs pourquoi le Président de ce temps avait établi le Comité, pour traiter cette question et d'autres questions semblables. Alors je maintiens toujours qu'on a utilisé un canon pour chasser une souris.

J'aimerais également vous faire remarquer quelque chose, au sujet du prétendu mouvement de syndicalisation des employés de la Colline: la seule chose que l'on a oublié de se demander et sur laquelle on ne s'est pas penché, c'est qui, au départ, a le mandat précis de négocier une convention collective au nom du Parlement. Qui est la personne autorisée à le faire? Je ne vois rien, dans la législation établissant la Commission de régie interne, qui autorise les commissaires à le faire. Quelles sont les ententes que l'on a le droit de conclure au nom du Parlement ou au nom des députés de la Chambre? Est-il dans nos fonctions de conclure des obligations irrévocables envers les employés de la Chambre? Voyez-vous, si on ne